

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 octobre 2022

Le 21 octobre 2022 à 19h, les membres de l'association AVF Asnières se sont réunis salle de l'ancien tribunal 16 place de l'hôtel de ville 92600 Asnières sur seine.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée est présidée par Madame Delphine Coudert présidente de l'association.

Elle est assistée d'une secrétaire de séance, Madame Martine Le Forban Vice-présidente de l'association.

M^{me} CAROT et M^{me} ISSAI ont été désignés comme scrutateurs.

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

L'AG permet l'approbation résolutions indiquées dans la convocation.

13.2. Quorum et majorité

L'assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés. Les abstentions ne sont pas comptabilisées comme suffrages exprimés, de même que les votes blancs ou nuls en cas de scrutin secret.

35..... adhérents sont présents et 30 sont représentés soit un total de

Il n'y a pas de quorum.

1. Rapport moral.

Vote pour : 65 ; Contre 0 ; Abstention 0 : Le rapport moral est approuvé.

2. Présentation et approbation des comptes clos de l'exercice 2021-2022

Vote pour : 65 ; Contre 0 ; Abstention 0 : Les comptes sont approuvés.

3. Présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2022-2023

Vote pour : 65 ; Contre 0 ; Abstention 0 : Le budget prévisionnel est approuvé.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 octobre 2022

4. Renouvellement du conseil d'administration

Liste des candidats :

Delphine COUDERT	Aimée LE GALIARD
Patrice GILLES	Nicole MERHIN
Laurence GUEGUEN	Françoise PEYOU
Odile GUERARD	Luce RENAUD
Colette LAVIT	Nicole SQUINAZI
Martine Le FORBAN	Françoise VOYER

Josiane Rousseau ...

Vote pour : *65* ; Contre : *0* ; Abstention : *0* : Les membres du conseil d'administration sont approuvés : -

5. Approbation du montant de l'adhésion à 26€

Vote pour : *65* ; Contre : *0* ; Abstention : *0* : Le montant de l'adhésion est approuvé.

6. Questions diverses non soumises au vote

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à ... *19h55*

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance, la Secrétaire de séance et les scrutateurs.

À Asnières le 21 octobre 2022

La Présidente de séance

D. Coudert

[noms et signatures]

La Secrétaire de séance

[Signature]

Scrutateur 1

NISSAI

[noms et signatures]

NORA ISSAI

Scrutateur 2

V. CADET